

Image not found or type unknown



Comment ouvrir un salon de coiffure ?

publié le **17/05/2013**, vu **688 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Créer un salon de coiffure nécessite de détenir une qualification professionnelle précise. Diverses formalités doivent également être effectuées.

Le salon de coiffure doit être placé sous le contrôle effectif et permanent d'une personne justifiant d'une [qualification professionnelle](#), titulaire du BP ou du BM de coiffure, notamment.

L'inscription au Répertoire des métiers (ou au Registre des entreprises dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) nécessite la réalisation d'un stage de préparation à l'installation. Mais il est possible de demander, sous certaines conditions, une dispense de stage de préparation à l'installation.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/ouvrir_salon_coiffure.jsp